

très attentif. J'espère pouvoir faire bientôt une déclaration à ce sujet.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE VIVRES À L'ÎLE BELL (T.-N.)—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale en sa qualité de ministre suppléant des Transports? Quelles mesures le ministère des Transports a-t-il prises pour pallier la grave pénurie de provisions de bouche qui semble frapper l'île Bell, au large de Terre-Neuve, à cause de forts embâcles inhabituels à ce temps-ci de l'année?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir informé de sa question à l'avance, car j'ai pu savoir que le brise-glace *Humphrey Gilbert* prend aujourd'hui une cargaison de vivres à destination de l'île Bell. Il devrait arriver à l'île demain midi. Comme le brise-glace habituellement affecté à cet endroit, le *John Guy*, est actuellement en cale sèche et comme le navire qui le remplace n'est pas conçu pour ouvrir la route, même derrière un brise-glace, le *Humphrey Gilbert* a été désigné pour approvisionner l'île.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RÈGLES RELATIVES AU CONTENU DES PÉRIODIQUES CANADIENS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et elle porte sur les règles régissant le contenu des périodiques canadiens. Si je puis émettre une opinion, je pense que cette déclaration était si importante qu'elle aurait dû avoir été faite à la Chambre. Ceci dit, je voudrais qu'il réponde aux questions suivantes. Quel critère détermine les proportions relatives au contenu annoncées par le ministre? Cette décision s'appuie-t-elle sur un décret du gouvernement en conseil? Quel règlement d'exécution a donné au ministre le pouvoir de stipuler ces proportions? Sur quelle jurisprudence s'appuie cette décision?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, nous tâchons d'éviter de donner des avis juridiques à la Chambre, et la question qu'a posée le député est importante. Les articles de journaux auxquels il a fait allusion parlaient des déclarations que j'ai faites à propos d'avis administratifs généraux qu'ont donnés les autorités fiscales à ceux qui voulaient connaître le sens des mots «sensiblement le même», employés à propos de l'édition canadienne d'un périodique, dont il est question à l'article 19(5)f) de la loi de l'impôt sur le revenu.

Je ferai remarquer que chacun des périodiques mentionnés dans cet article doit être jugé par lui-même. C'est là le genre d'avis qu'a donné l'administration depuis 1965, lorsque cet article a d'abord été inséré dans la loi. Je pourrais également faire remarquer, étant donné les termes utilisés par le député, que cet article, ainsi qu'on me le dit, ne parle pas de contenu canadien et ne fait aucune mention du terme «contenu».

Questions orales

L'ÉVENTUELLE APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES AUX JOURNAUX CANADIENS D'APPARTENANCE BRITANNIQUE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Vu sa déclaration sur le projet de mesure législative visant *Time* et *Readers Digest*, a-t-on raison de supposer que cette mesure ne s'appliquera pas aux quatre journaux canadiens de l'Ouest, qui appartiennent à des intérêts de Liverpool, mais que dirigent, rédigent et publient des Canadiens, dans l'intérêt de tous les Canadiens? Si oui, ces quatre journaux pourront-ils continuer à publier comme d'habitude?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, ma déclaration de vendredi, et celles auxquelles on a fait allusion, ont trait aux interprétations qui ont été données à l'article actuel de la loi et non pas aux modifications que compte proposer mon collègue, le secrétaire d'État. Dans ce sens, la question est donc hypothétique. Sauf erreur, des entretiens ont eu lieu entre les quatre journaux de l'Ouest mentionnés par le député et les hauts fonctionnaires de mon ministère en vue de déterminer si ces journaux sont en mesure de respecter la loi actuelle et toute nouvelle mesure législative.

* * *

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA MODIFICATION DES CATÉGORIES DE BŒUF ACHETÉ POUR LES FORCES ARMÉES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services. Le bœuf acheté pour les Forces armées canadiennes a jusqu'ici été des catégories B-1 et B-2, et les nouveaux appels d'offres demandent des carcasses des catégories A-1 et A-2, qui coûteront aux contribuables canadiens de \$60 à \$70 de plus chacune. Le gouvernement a-t-il maintenant pour politique d'acheter du bœuf des catégories A-1 et A-2 pour les Forces armées? Est-ce là la nouvelle politique?

Une voix: Pas de vacheries!

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je vais sûrement examiner avec intérêt les conséquences de cette politique et vérifier avec mon collègue le ministre de la Défense nationale quelles étaient les réquisitions du ministère.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE RETOUR À LA PRATIQUE ANTÉRIEURE QUANT AUX CATÉGORIES DE BŒUF ACHETÉ POUR LES FORCES ARMÉES

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. En tant que porte-parole des éleveurs de bovins du Canada, le ministre pourrait-il intervenir auprès du ministre des Approvisionnement et Services et lui demander de revenir à l'ancienne politique en matière